

Concours de création ouvert aux élèves et étudiants de l'enseignement agricole secondaire et supérieur, sur l'année scolaire 2019/2020

# REGLEMENT DE CONCOURS

Article 1 : Organisateur du concours  
Article 2 : Contexte et objectifs généraux  
Article 3 : Conditions de participation  
Article 4 : Attendus du concours  
Article 5 : Périmètre du concours  
Article 6 : Calendrier  
Article 7 : Inscription et participation  
Article 8 : Composition du dossier de candidature

Article 9 : Sélection des lauréats et prix  
Article 10 : Avis de concours et annonce des résultats  
Article 11 : Propriété intellectuelle  
Article 12 : Droit à l'image  
Article 13 : Informatique et libertés  
Article 14 : Dispositions diverses  
Annexe : Ressources documentaires

## Article 1. Organisateur du Concours

Le concours est organisé par le GIS Avenir Elevages en lien avec le Ministère de l'Agriculture (DGER).

## Article 2. Contexte et objectifs généraux

Au sein du GIS, des groupes de travail sont constitués pour traiter des problématiques spécifiques. **Le groupe "Enseigner l'élevage" est né du constat que de nombreux citoyens connaissent peu l'élevage et la façon dont sont produits les aliments qu'ils consomment au quotidien.** De ce fait, les différents échanges ayant eu lieu lors des Etats Généraux de l'Alimentation ont fait ressortir que l'éducation du jeune public sur les pratiques de production agricole est un enjeu important.

**L'enseignement est essentiel pour l'information des jeunes adultes sur l'agriculture et l'élevage.** Sur 1087 lycéens interrogés, 70% affirmaient avoir amélioré leurs connaissances sur l'agriculture en classe<sup>1</sup>. Ces thématiques sont aujourd'hui abordées à plusieurs reprises dans les programmes de formation en lycée et collège, en SVT et Géographie notamment. Nous sommes conscients du fait que l'enseignement de ces chapitres peut être source de difficulté pour les enseignants, car leur formation ne les amène que rarement à avoir une connaissance approfondie de ces sujets.

Le groupe "Enseigner l'élevage", majoritairement composé d'enseignants de l'enseignement supérieur agronomique, s'est donc donné pour objectif de proposer aux enseignants du secondaire un soutien pour aborder cette thématique, en mettant à leur disposition des ressources pédagogiques et des informations utiles, sourcées et facilement accessibles.

<sup>1</sup> Source : [Enquête GIS Avenir Elevages](#) (2018)

L'objectif de ce concours est d'impliquer les élèves de l'enseignement agricole dans la création de supports pédagogiques pour les lycéens des filières générales, mais aussi de faire découvrir leur filière au sein même de l'enseignement agricole. Ce concours sera également l'occasion de renforcer les liens entre éducation nationale et agricole, en faisant mieux connaître ces formations. Un outil créé pour des jeunes, par des jeunes, aura plus de chances de les séduire ou au moins d'être adapté au public cible.

Les intérêts et objectifs pour les établissements participant à ce concours sont de :

- Utiliser le thème de la communication vers le public comme support à des approches de projets, par exemple en cours d'ESC
- Favoriser l'interdisciplinarité dans les enseignements,
- Créer une dynamique au sein de l'établissement,

### Article 3. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux jeunes inscrits pour l'année scolaire ou universitaire 2019-2020 dans un **établissement d'enseignement agricole secondaire ou supérieur, privé ou public** (le concours s'adresse particulièrement aux élèves en cursus bac pro, BTSA, ou encore école d'ingénieur. Le public adulte en reconversion n'est pas visé par ce concours). Chaque équipe (groupe d'élèves d'une même classe ou non) s'inscrit par l'intermédiaire d'un **enseignant référent**.

*Le nombre de participants par groupe n'est pas limité, mais nous demandons aux enseignants de bien prendre note du fait que pour les gagnants, seuls 5 places et trajets seront pris en charge (y compris l'enseignant). Si des équipes de plus de 4 personnes sont constituées et arrivent dans les trois premières places de leur catégorie, tous les élèves ne pourront pas se rendre sur le salon, ou bien le lycée devra couvrir les frais d'entrée et de transport des apprenants supplémentaires.*

Pour ce concours, au-delà du dossier d'inscription, le dossier à remettre par les candidats est appelé de façon générique « proposition ».

### Article 4. Attendus du concours

Chaque équipe devra **créer une ressource pédagogique**, sous forme de **jeu sérieux**, ayant pour « support » une **exploitation agricole ayant un atelier d'élevage**.

Un jeu sérieux est un jeu à visée pédagogique. Il en existe une grande diversité, allant du jeu de plateau à la simulation en passant par des « escape games ».

L'exploitation agricole support est au choix des participants. *Elle peut être l'exploitation du lycée comme toute autre exploitation locale, par exemple celle où l'un des candidats réalise un stage ou une alternance.*

Chaque proposition et donc ressource devra **s'inscrire dans un des thèmes prédéfinis** dans l'article 5.4.

Les ressources créées par les différentes équipes, sous condition d'être conforme aux attentes du GIS et après avoir été perfectionnées si besoin, seront mises à disposition des enseignants des lycées généraux ou spécialisés pour être utilisées en classe. Plus que produire des idées, les équipes produiront des outils : **les ressources devront pouvoir être, si besoin, modifiées par les équipes du GIS avant leur diffusion aux enseignants.**

## Article 5. Périmètre du concours

La participation au concours implique la remise d'une *proposition*.

### 5.1 – Des *propositions* adaptées au public visé

Les *propositions* doivent s'adresser au grand public (lycéens en filière générale et leurs enseignants)

- Pour mieux faire connaître la façon dont sont élevés les animaux et produits les aliments issus de l'élevage, et mettre fin à certains clichés
- Pour aider les enseignants des filières générales à traiter des sujets actuellement au programme (*voir annexe*) avec des ressources pédagogiques adaptées (vocabulaire accessible, pas trop technique, ludique...)

### 5.2 – Type de ressources possibles

La *proposition* présentée par les candidats peut-être de différent types : visite virtuelle, « Escape game », jeu de plateau, simulation, ...

Les ressources produites ont pour objectif d'être utilisées en classe. Pour cela, le support de jeu choisi (par exemple : informatique ou physique) **doit pouvoir être modifié au besoin par l'équipe d'organisation avant sa diffusion** (après concertation avec l'enseignant référent) **et facilement diffusé** (par exemple un jeu accessible en ligne, ou bien un plateau de jeu facilement imprimable dans un établissement scolaire...). **Il est interdit aux équipes d'utiliser des services payants pour la création de leur jeu sérieux**, de façon à donner les mêmes chances à toutes les équipes, et à faciliter la diffusion des jeux créés. Suite au concours, toutes les ressources jugées adaptées par le jury seront mises à disposition de tous (notamment des enseignants des filières générales et agricoles).

### 5.3 – Exploitation, espèces et systèmes concernés

La *proposition* doit concerner **une ou plusieurs espèces animales** et doit être **associée à un système de production**. Les espèces animales au choix sont celles sur lesquelles le GIS travaille (i.e. bovins lait, bovins à l'engraissement, équins, caprins, lapins, ovins, porcins, volailles de chair et de ponte). Elle doit **s'appuyer sur une exploitation réelle**, afin de répondre à la demande d'exemples concrets attendus par les enseignants, **et présenter clairement des chiffres clés, simples (issus également du cas réel)**.

### 5.4 – Orientations thématiques

La *proposition* doit répondre au moins à un des thèmes suivants, au choix :

#### A. L'élevage des animaux :

- Comment sont élevés les animaux dans la ferme ? (*conduite de l'élevage*)
- Comment sont produits les aliments des animaux de la ferme ?

#### B. Les animaux dans la ferme et les filières :

- Les cycles entre activités d'élevage et de cultures (*fonctionnement de l'agrosystème*)
- Les filières d'élevage (de l'amont à l'aval)

#### C. Elevage et Terroir :

- Comment l'éleveur a adapté son système au territoire et aux contraintes de son milieu ?
- Quels sont les liens entre l'élevage et son territoire ? (Sociaux, environnementaux, économiques)

#### D. Elevage et Environnement

- Ce qui est fait sur l'exploitation pour valoriser l'environnement et utiliser ses ressources
- Ce qui est fait sur l'exploitation pour limiter ses impacts et les pollutions

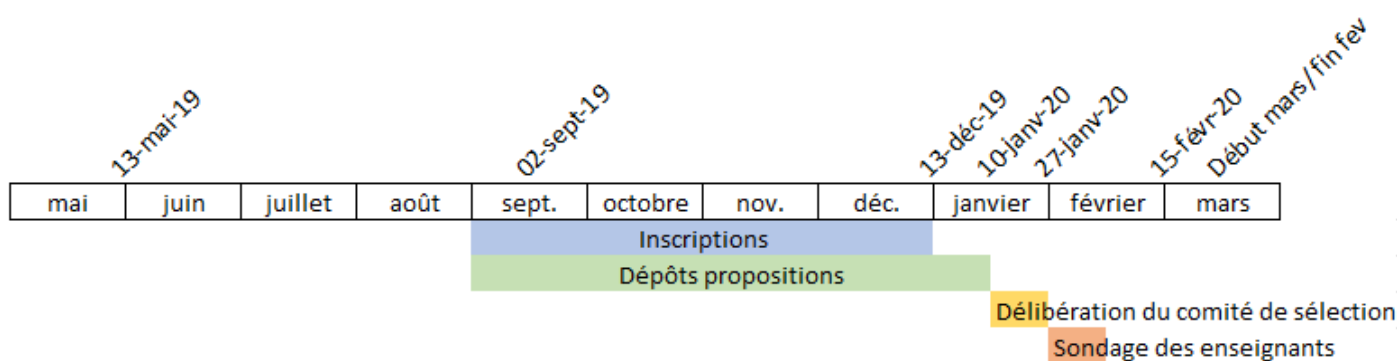
Un exemple de ressource créée par le GIS Avenir Elevage : cette ferme virtuelle conçue comme un « escape game », aborde le thème B (et dans une moindre mesure, le thème A). **Les équipes peuvent si elles le souhaitent s'inspirer librement de cet exemple** (ou bien choisir de faire quelque chose de complètement différent !).

<https://view.genial.ly/5c079280790b8a255248d7ff/grignon>

Le guide de l'enseignant : [https://drive.google.com/file/d/1CHP-b\\_GK5g8Y1dKmtVCmtnDQWgY46i8o/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1CHP-b_GK5g8Y1dKmtVCmtnDQWgY46i8o/view?usp=sharing)

## Article 6. Calendrier

- juin 2019 : **1<sup>ère</sup> annonce du concours** (diffusion de l’affiche et diffusion sur les réseaux sociaux)
- 2 septembre 2019 : **2<sup>ème</sup> annonce et ouverture des inscriptions** (diffusion du règlement de concours et mise à disposition du kit de participation)
- Octobre – Décembre : point avec les enseignants référents pour répondre aux questions sur le règlement
- 13 décembre 2019: **Clôture des inscriptions**
- 10 janvier 2020 : **Date limite de réception des propositions**
- 13 au 24 janvier 2020 : **Délibération du comité de sélection**
- 27 janvier 2020 : **Information aux 10 propositions lauréates de chaque catégorie** et transmission des propositions aux membres du jury
- 15 février 2020 : **annonce des finalistes** (3 jeux sélectionnés par catégorie)
- Début mars 2020 (ou fin février, date à déterminer) : **Remise des prix** au salon de l’agriculture de Paris



## Article 7. Inscription et participation

Les inscriptions sont gratuites et peuvent être déposées entre le 2 septembre 2019 à 8h et le 13 décembre 2019 à 18h. Les kits de participation sont téléchargeables sur le site internet du GIS (<https://www.gis-avenir-elevages.org/Actions-thematiques/Enseigner-l-Elevage/Concours-Un-jeu-serieux-pour-expliquer-l-elevage-a-destination-de-l-enseignement-agricole>).

Au sein d’un établissement d’enseignement il est possible de déposer plusieurs candidatures qui porteront chacune sur des *propositions* différentes (un dossier d’inscription par candidature). Par exemple, une classe ou une inter-classes peut travailler en 3 sous-groupes sur 3 *propositions* différentes = 3 candidatures = 3 dossiers d’inscription...

Chaque candidature est portée par un **enseignant référent, garant de l’inscription et interlocuteur vis-à-vis de l’organisateur**. Cet enseignant pourra également être **sollicité pour faire partie du jury du concours**. Au sein de l’établissement d’enseignement, un enseignant peut être référent sur plusieurs candidatures. Sur la durée du concours, si l’enseignant référent déclaré lors de l’inscription change, l’organisateur devra en être avisé.

### Etape 1 : Validation de l’inscription (avant le 13 décembre 2019)

Dans un premier temps, un dossier d’inscription par *proposition* est à compléter et à renvoyer par courriel à [alinee.chouteau@idele.fr](mailto:alinee.chouteau@idele.fr) (01 40 04 52 27).

L’organisateur procédera à une vérification de la complétude du dossier, à l’enregistrement de la candidature et l’attribution d’un numéro de dossier et accusera réception, par courriel à l’attention de l’enseignant référent.

### Etape 2 : Remise des *propositions* (avant le 10 janvier 2019)

Chaque *proposition* constituera un dossier à transmettre avant le 10 janvier 2020 à 17h, par courriel à [alinee.chouteau@idele.fr](mailto:alinee.chouteau@idele.fr). La taille des messages électroniques ne devra pas dépasser 5 Mo. En cas de fichiers de volume plus important, les faire transiter par une application dédiée à ce type d’envoi (lien ne nécessitant pas d’outils spécifique), comme par exemple [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com), <https://www.transferrnow.net/>, <https://www.grosfichiers.com/fr/>, [www.sendbox.fr/](http://www.sendbox.fr/), ....

Pour toute question, relative au concours, s’adresser à Alizée Chouteau (01 40 04 52 27).

## Article 8. Composition du « kit de participation », dossier d'inscription et dossier de remise des *propositions*

Tous les documents seront fournis en version informatique. L'organisateur se chargera de l'édition des documents pour les projets lauréats, qui seront exposés au salon de l'agriculture de Paris.

### 8.1 – Kit de participation

Pour chaque *proposition*, un kit de participation est téléchargeable sur le site internet du GIS (<https://www.gis-avenir-elevages.org/Actions-thematiques/Enseigner-l-Elevage/Concours-Un-jeu-serieux-pour-expliquer-l-elevage-a-destination-de-l-enseignement-agricole>). Il est composé de :

- **une fiche « Comment participer »**, qui regroupe les informations essentielles extraites du règlement complet, et identifie les points clés de la procédure de participation.
- **un bulletin d'inscription**, qui devra obligatoirement comporter la signature de l'enseignant référent et le tampon de l'établissement d'enseignement. Si plusieurs candidatures sont déposées au sein d'un même établissement il est nécessaire d'identifier chaque candidature (indiquer un nom ou un numéro de candidature).
- **Une fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image, une autre fiche pour toutes les personnes apparaissant sur le jeu avec leurs adresses, et une autre fiche pour l'autorisation d'utiliser les données de l'exploitation**
- **Un bordereau d'envoi de la *proposition***, qui constitue le modèle de document à joindre au courriel de remise de la *proposition*.
- **Un modèle de présentation de la proposition**

### 8.2 – Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera composé :

- du bulletin d'inscription
- des fiches d'autorisation d'exploitation des droits d'image et des données

### 8.3 – Dossier de remise des *propositions*

L'envoi des *propositions* devra être constitué :

- **du bordereau d'envoi**
- **Une présentation du jeu**
  - Une description de ses caractéristiques générales :
    - Titre du jeu
    - L'objectif du jeu en une phrase
    - Nombre de joueurs
    - Temps nécessaire pour une partie
    - Une illustration du jeu.
  - Un argumentaire détaillant les intérêts de la *proposition*, et pourquoi l'équipe pense que ce jeu est adapté pour présenter l'élevage à des lycéens dans un cadre pédagogique (300 mots max)
- **Les règles du jeu**, si besoin accompagnée d'un **guide du maître du jeu** (dans le cas des « escape game » par exemple).
- **Le jeu**
  - S'il est en ligne : lien internet d'accès au jeu
    - **Pour tous les jeux en ligne, il est obligatoire de valider en amont avec l'organisatrice si le support est valide** (gratuit, avec possibilité de partage du jeu créé et de duplication pour modification)
  - Si c'est un fichier numérique : le joindre au dossier
  - Si c'est un support « physique » : prévoir une version imprimable sur une imprimante A3 et utilisable avec un minimum de matériel (ex : <https://www.trictrac.net/actus/le-jeu-gratuit-du-vendredi-yanasi>)

## Article 9. Sélection des lauréats et prix

### 9.1 - Critères de sélection des lauréats

Six critères permettront d'évaluer chaque *proposition*.

- ✓ La pertinence de la *proposition* pour traiter la thématique choisie (voir 5-4)
- ✓ La pertinence de la *proposition* pour le public visé (voir 5-1)
- ✓ La créativité de la *proposition*, son caractère innovant et pédagogique (fonctionnement du jeu, clarté des règles, etc.)
- ✓ La qualité de l'argumentation de la présentation, qui traduit les trois points ci-dessus
- ✓ La qualité de présentation du jeu et des documents annexes

### 9.2 - Sélection de 10 propositions par catégorie

Un comité de sélection choisira 10 propositions par catégorie. **Ce nombre pourra varier en fonction du nombre de candidatures reçues ou de la qualité des projets présentés.**

Le comité de sélection sera composé des membres du groupe de travail « Enseigner l'élevage » du GIS Avenir élevage (majoritairement composé d'enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur agronomique).

Les enseignants référents des 20 propositions retenues seront avertis par courriel le 3 février 2020. Les noms des établissements et les affiches des 20 lauréats seront publiés sur le site du GIS.

### 9.3 - Sélection des 3 lauréats par catégorie

Un jury constitué de membres du groupe de travail « Enseigner l'élevage », d'enseignants des filières générales et d'inspecteurs des filières générales et agricoles sera en charge de déterminer les 3 propositions lauréates de chaque catégorie. **Les enseignants référents participant au concours seront également mobilisés pour juger les propositions produites dans d'autres établissements.** Ce vote permettra d'établir le classement final dans les deux catégories.

Les trois équipes des deux catégories qui se placent en première, deuxième ou troisième position seront connues le 15 février. Leur classement sera annoncé durant une remise des prix au Salon de l'Agriculture à laquelle ils seront invités (la date exacte reste à définir).

### 9.4 - Prix

Un prix sera attribué aux trois premières *propositions* des deux catégories (bac et BTS)

- **1er prix : 400 €** + Participation au salon de l'agriculture pour une journée pour 5 personnes
- **2ème prix : 200 €** + Participation au salon de l'agriculture pour une journée pour 5 personnes
- **3ème prix :** Participation au salon de l'agriculture pour une journée pour 5 personnes

**Les trois prix sont collectifs et ne peuvent être remis à une personne individuelle. Ils seront attribués à l'établissement d'enseignement dont dépendent les candidats**, qui jugera de la meilleure manière d'en faire bénéficier collectivement la(es) classe(s) concernée(s) (versement à l'établissement ou à une association en lien direct avec l'établissement).

La participation au Salon de l'Agriculture de Paris pour 5 personnes (y compris l'enseignant référent) comprend **5 invitations pour une journée (le jour de la remise des prix), ainsi que 5 billets de train aller-retour de la gare la plus proche du lycée** (en France métropolitaine) **jusqu'à Paris** (standard seconde classe). Elle ne comprend pas les trajets du lycée à la gare, de la gare à Paris jusqu'au salon, ni d'hébergement ni de repas, qui seront à la charge des participants. **Si l'équipe finaliste comporte plus de 4 élèves, un choix de représentants doit être effectué par l'enseignant référent parmi les membres de l'équipe, ou bien le lycée doit prendre en charge les frais de déplacements des élèves supplémentaires.**

Courant mars 2020, l'organisateur adressera un courriel aux enseignants référents, précisant la procédure à suivre : pour les premier et deuxième prix, désignation de l'organisme bénéficiaire des fonds, retour du coupon réponse et du RIB. L'attribution des prix sera effective avant la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Les candidats ayant contribué aux trois *propositions* primées se verront également attribuer une attestation individuelle nominative signée du GIS. En complément des informations données lors de l'inscription, la liste précise des participants à chaque *proposition* primée sera confirmée en lien avec l'établissement (si besoin, la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image sera ajustée à ce moment).

## Article 10. Avis de concours et annonce des résultats

Le calendrier d'avis de concours et d'annonce des résultats est précisé à l'article 7.

Les procédures d'avis de concours et d'annonce des résultats par l'organisateur détaillées ci-après peuvent, en complément, être relayées à l'initiative de la DGER par tout moyen jugé pertinent et grâce à ses divers canaux d'information interne vers les réseaux de l'enseignement.

### **10.1 – Avis de concours**

Le concours est annoncé aux établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur par le GIS Avenir Elevages et la DGER.

L'annonce est faite auprès des directeurs d'établissements qui ont la charge de relayer l'information vers leurs équipes enseignantes et lycéens-étudiants.

Le concours est également annoncé sur le site internet du GIS : règlement et informations pratiques pour participer sont accessibles sur le site du GIS : <https://www.gis-avenir-elevages.org/Actions-thematiques/Enseigner-l-Elevage/Concours-Un-jeu-serieux-pour-expliquer-l-elevage-a-destination-de-l-enseignement-agricole>.

### **10.2 – Annonce des résultats**

A l'issue de la sélection des 10 lauréats de chaque catégorie, une première information sera faite aux participants concernés, auprès des enseignants référents. L'ensemble des équipes participantes au concours seront avisés par courriel des résultats globaux du concours. Les résultats seront ensuite rendus publics sur la page du concours du site internet du GIS.

## Article 11. Propriété intellectuelle

En référence à l'article L113-2 du code de la propriété intellectuelle, chaque *proposition* produite par les candidats à l'occasion de ce concours est apparentée à une *œuvre collective* [créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale (GIS Avenir Elevages, organisateur du concours) qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé].

Par leur engagement dans le concours, les participants (lycéens-étudiants et enseignants référents), cèdent au GIS tout droit de reproduction, de représentation et de publication des productions dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit (en dehors des trois prix prévus pour ce concours).

Les *propositions* des participants pourront être diffusées aux enseignants intéressés (filiales générales ou agricole), si besoin après retouches des membres du groupe de travail « Enseigner l'élevage ». Elles pourront également faire l'objet de publications spécifiques du GIS Avenir élevages sous la forme écrite, audio ou vidéo, ou servir de support lors de journées d'échange dans les réseaux de l'enseignement. Chaque équipe candidate s'engage à accepter la publication de son identité collective (nom de l'établissement, nom de l'équipe ou classe(s) impliquée(s), nom et coordonnées professionnelles de l'enseignant référent) et la présentation de sa *proposition* à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Par ailleurs, les candidats attestent et garantissent que les *propositions* émanent de leur propre création et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

## Article 12. Droit à l'image

En complétant et signant la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image, jointe au dossier d'inscription, chaque participant (lycéen-étudiant, enseignant référent et personne apparaissant dans le jeu) s'engage à céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de son nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour valoriser cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet) pour une durée de dix ans.

## Article 13. Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats. Au-delà du délai du concours, seule une liste des établissements ayant participé sera conservée par l'organisateur (nom des établissements, nombre et titre des candidatures par établissement, classement, courriel professionnel des enseignants référents).

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale de l'Institut de l'Élevage, à l'attention d'Alizée Chouteau (concours Enseigner l'élevage) – 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12 ([alizee.chouteau@idele.fr](mailto:alizee.chouteau@idele.fr), 01 40 04 52 27).

Durant toute la durée du concours et au-delà, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

## Article 14. Dispositions diverses

La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement feront autorité.

En cas de force majeure, le GIS Avenir élevages se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Paris, le 16 septembre 2019



## Annexe : Ressources documentaires

### Pour la création de jeux sérieux :

Quelques liens privilégiés sont signalés ici (liste non exhaustive) :

- Des sites pouvant être utilisés pour réaliser des jeux sérieux en ligne :
  - Genially (recommandé par l'équipe d'organisation)
  - LearningApp
  - [https://jawa.fr/index.php?force\\_lang=fr](https://jawa.fr/index.php?force_lang=fr)
- Des sites de ressource pour les jeux sérieux :
  - <http://www.cndp.fr/crdp-reims/index.php?id=2237>
  - <http://www.ludoscience.com/FR/blog/603-Des-outils-simples-dacces-pour-creer-des-jeux-video.html>
  - <http://svt.ac-creteil.fr/?Scenariser-un-jeu-serieux#a5>
  - <https://scape.enepe.fr/>
  - [https://profpower.livrescolaire.fr/escape-game-pedagogique/?utm\\_content=buffer25b85&utm\\_medium=social&utm\\_source=facebook.com&utm\\_campaign=buffer](https://profpower.livrescolaire.fr/escape-game-pedagogique/?utm_content=buffer25b85&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer)
  - <http://eduscol.education.fr/jeu-numerique/>
- <https://www.trictrac.net/actus/quelques-conseils-pour-rediger-une-regle>

### Sur les besoins des enseignants :

- Résultats de l'enquête enseignant sur ce qu'ils attendent d'une ressource : à consulter sur le [site du GIS Avenir Elevages](#) (« [Comment les enseignants de lycées abordent-ils cette thématique en classe ?](#) »)
- Extraits des [nouveaux programmes de lycée de SVT en seconde](#) : Voir le chapitre « agrosystème et développement durable », à partir de la page 10